



REÇU LE 14 OCT. 2022 034741

Le 12 octobre 2022

Question orale du député Pierre-Yves Lux à Monsieur Bernard Clerfayt, membre du Collège en charge de la formation professionnelle

ACCORD-CADRE SECTORIEL « EMPLOI-FORMATION » AVEC LE SECTEUR NON-MARCHAND

Monsieur le Ministre,

L'accord de majorité de la Cocof fait la part belle à la formation professionnelle et c'est évidemment une bonne chose. Parmi les différents leviers identifiés, le premier consiste en *la simplification et le renforcement de la gouvernance de la formation professionnelle* et prévoit, notamment, un *partenariat sectoriel fort*. On y lit ainsi que le *Gouvernement fera de la mise en place des pôles Formation-Emploi, prévus par un accord-cadre sectoriel, l'un de ses chantiers prioritaires afin d'en faire à la fois un outil exemplaire d'un partenariat gagnant entre les services publics de l'emploi et de la formation et les secteurs et de leur donner une assise réglementaire régionale et communautaire*. On y lit également qu'à côté des 4 pôles déjà prévus dans certains secteurs, le *Gouvernement conclura un accord-cadre sectoriel avec le secteur non-marchand, ayant pour objets principaux la promotion des métiers et de la formation dans les différentes branches d'activités du secteur*. Il me semble savoir que ce travail avait par ailleurs déjà été entamé avec les partenaires sociaux sous la précédente législature.

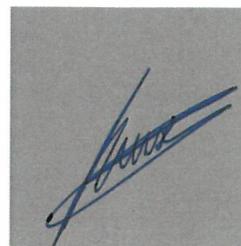
Parallèlement, vous savez qu'un nouvel accord non-marchand a été construit et signé il y a quelques mois, pour la période 2021-2024. Celui-ci précise la manière dont une enveloppe importante de 57,5 millions d'euros sera utilisée au services des acteurs de ces secteurs et indique également que cette enveloppe sera complétée par d'autres nouveaux moyens. A cet égard, il est précisé que *ce budget sera complété par d'autres nouveaux moyens, en dehors du cadre de l'Accord non-marchand, et qui continueront d'être proposés pendant la législature pour renforcer les dispositifs sectoriels (ex : augmentation des normes d'encadrement, moyens de formation et mesures d'accompagnement dans le cadre de l'Accord cadre Emploi-Formation, etc.)*.

Monsieur le Ministre, l'existence des secteurs non-marchand n'a sans doute jamais été aussi forte qu'aujourd'hui. Paradoxalement, leur pérennité est parfois remise en cause compte tenu des crises que nous vivons, sanitaire il y a quelques mois, énergétiques aujourd'hui.

L'investissement dans ces secteurs et les institutions qui les composent est donc particulièrement indispensable. Voici mes questions à ce sujet :

- Pouvez-vous dresser un état des lieux de l'état d'avancement d'un projet qui était, en 2019, considéré comme l'un des chantiers prioritaires du Collège de la Cocof, soit la mise en place des pôles Formation-Emploi ?
- Plus spécifiquement, pouvez-vous préciser ce qu'il en est de l'accord-cadre sectoriel « non-marchand » *ayant pour objets principaux la promotion des métiers et de la formation dans les différentes branches d'activités du secteur* ?
- Quel est, aujourd'hui, l'agenda concret de mise en œuvre de ces dispositifs et quel budget est identifié pour cela ?
- Enfin, êtes-vous bien en relation avec les représentants sectoriels, tant des employeurs que des travailleurs, au sujet de ces dispositifs ? Pouvez-vous nous préciser la manière dont ces interactions ont lieu ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Pierre-Yves Lux

Député